

DELIBERATION CFVU 089-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 4 novembre 2019.

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie 12 novembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 octobre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Fait à Angers, le 12 novembre 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 21 novembre 2019

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
17 octobre 2019

*Soumis au vote de la CFVU du 12
novembre 2019*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 17 octobre 2019 à 14h30 en Amphithéâtre CHEVREUL, Faculté de Santé, département de Pharmacie, 16 boulevard Daviers, 49100 ANGERS, sous la présidence de Madame MALLET.

ROBLÉDO Christian	Excusé
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Excusée, a donné Procuration à M.RULENCE
BIENVENU Roselyne (suppléante : HOUEL Stéphanie)	Excusée, a donné Procuration à M.RULENCE
BIORET Pierre	Présent
BLAKE Laura	Présente
BOUCHERON Sonia	Excusée
BOUT Victor	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CHAUVIN Paul (Suppléant : PAPIN Clément)	Présent
COUTURIER Eric	Absent
COUVÉ Marine	Absente
DOUESNEAU Guewen	Présent
EMOND Hervé	Excusé
FLEURANT Cyril	Excusé, a donné procuration à M.VIOLIER
FOUCHET Florian	Absent
GAY-BOISSON Catherine	Absente
GUICHETEAU Marie-Laure (Suppléant : JARROSSAY Renaud)	Absente
INGREMEAU Françoise	Excusée, a donné procuration à Mme MOISY
JOUANNEAU Sarah	Excusée
LACROIX Florence (Suppléante : CHAUVIGNE Céline)	Excusée, a donné procuration à Mme MOISY
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT Axel (Suppléante : Jardineau Chloé)	Présent
LANDES Claudine	Excusée
LEGEAI Laëtitia (Suppléante : LEROY Mélodie)	Absente
LERICHE Philippe	Excusé, a donné procuration à Mme MALLET
LEROLLE Nicolas	Excusé, a donné procuration à M. VIOLIER
LIBOUBAN Hélène	Excusée
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à M.CAILLEAU
MERCIER Félix (Suppléant : LE FOLL Aurélien)	Présent
MOISY Laurence	Présente
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	Présente
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Présente

PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Excusée, a donné procuration à M.LAMBERT
PIERRE Éric	Absent
RAUD—LEGER Léna (Suppléant : HELLIO Julien)	Excusée, a donné procuration à M.BIORET
RULENCE David	Présent
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Excusée, a donné procuration à Mme MALLET
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent

Membres présents invités par le Président :

BATUT-HOURQUEBIE Christine, Enseignante
DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique
EVEN Florence, Directrice générale adjointe
MENARD Christine, Directrice du SUIO-IP
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Enseignement et conventions	1
1.1 Appel à projets Innovation pédagogique.....	1
1.2 Bilan des appels à projets innovation pédagogique antérieurs	2
1.2.1 Projet de différenciation pédagogique en expression écrite et orale (DIPEEO) ...	3
1.2.2 Culture numérique capsules.....	4
1.3 Création du D.U. Management des destinations touristiques.	5
1.4 Election de 3 représentant.es des étudiants.es au Conseil des sports	6
1.5 Réforme du Bachelor Universitaire de Technologie.....	7
1.6 Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international	9
1.7 CVEC : projets soumis au financement du CROUS : information	10
2. Questions diverses	11
3. ANNEXE : diaporama de la séance du 17 octobre 2019	12

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire à 14h30. A l'ouverture de la séance du 17 octobre 2019, 25 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 14 membres présents, 11 procurations).

Madame MALLET précise que l'approbation du procès-verbal de la CFVU du 23 Septembre 2019 est reportée à la prochaine CFVU du 17 octobre 2019.

1. Enseignement et conventions

1.1 Appel à projets Innovation pédagogique

Madame Nathalie DEBSKI, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle précise que différents projets ont été déposés dans le cadre de ce 4^{ème} appel à projets destiné à l'innovation pédagogique. Certains projets ne répondaient pas aux critères identifiés et ont été réorientés vers d'autres types d'accompagnement.

Cinq dossiers ont été réceptionnés en définitive, étudiés dans le cadre du bureau de la CFVU du 7 octobre 2019.

Le projet de Polytech Angers nécessitait des compétences informatiques hors du champ de compétences des Ingénieurs pédagogiques. Les collègues concernés ont été réorientés vers la Direction du développement du numérique.

Quatre projets ont été retenus dans le cadre du bureau de la CFVU. Madame DEBSKI les présente :

- « Anatomie 3D – 3D et réalité virtuelle en anatomie », proposé par la Faculté de santé. La finalité est de transformer les cours d'anatomie pour les étudiants de santé. Ces ressources 3 D pourraient être visionnées en amphithéâtre et sur moodle. Il est prévu de créer le plus de ressources possibles, avec des images. L'objectif est de diminuer les manipulations et les séances de dissection.

Il n'existe pas de ressources similaires disponibles dans d'autres universités puisque ce type de données n'est produit actuellement que par des établissements privés. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants pourraient par la suite être concernés, au-delà de la Filière Santé.

- « Innovations pédagogiques coconstruites », proposé par la Faculté de Droit, d'économie et de gestion. L'objectif est de favoriser l'accueil des étudiants de L1 lors de leurs premières semaines à la Faculté. Ce projet est en cohérence avec Thélème et le nouvel arrêté licence. Il reprend les principes de BienvenuA, en les adaptant aux spécificités des étudiants de DEG.

Comme dans le premier projet présenté, les étudiants sont parties prenantes au projet présenté.

- « EDAM – enseigner différemment pour apprendre mieux », proposé par l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture. Le projet s'inscrit dans le cadre du Master mention Tourisme de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture. Ce master comprend cinq parcours : parcours Hôtellerie-restauration-événement, parcours International hospitality management (anglophone), parcours Management des entreprises et du tourisme, parcours Mondes émergents, parcours Aménagement touristique et développement des destinations. Le projet concerne la première année des trois derniers parcours du master qui présentent une mutualisation pour certains cours et une harmonisation dans leur fonctionnement. Environ 200 étudiants sont concernés par le projet EDAM.

L'objectif est la transformation effective des pratiques pédagogiques, des méthodes d'apprentissage et des modalités d'évaluation.

- Projet « PASS'DUT-IAB », proposé par la Faculté des sciences et l'IUT. L'objectif est d'instaurer une passerelle entrante pour les L1 Sciences de la vie et de la Terre qui souhaiteraient se diriger vers le DUT Génie Biologique option Industries Alimentaires et Biologiques. Des MOOC seront proposés aux étudiants de L1 SVT qui veulent entrer en DUT afin de leur ouvrir un accès à environ 100h de TP pour appréhender les gestes techniques. A partir de début mai, les étudiants pourront venir suivre les TP en présentiel.

Madame DEBKI remercie les porteurs de projet, les audiovisualistes et les ingénieurs pédagogiques pour l'important travail réalisé dans ce cadre. Ce travail permet de transformer les pratiques professionnelles des enseignants dans l'objectif perpétuel du mieux-apprendre des étudiants.

Madame MALLET précise que ces projets représentent un budget de 121 659 euros. L'intégralité des crédits de la subvention Région n'ayant pas été consommée l'année antérieure, 150 000 euros étaient disponibles.

Madame DEBSKI ajoute que, si le vote des membres de la CFVU est favorable, toutes les composantes auront été représentées dans le cadre de ce type d'appels à projets. Polytech Angers sera accompagné d'une autre manière.

Suite à une question de Monsieur BIORET, Madame MALLET répond que les appels à projets innovation pédagogique bénéficient d'une subvention de la Région. Ces projets sont internes à l'Université et ont parfois pu être mutualisés.

Monsieur RULNCE demande des précisions sur le circuit de financement. Il comprend qu'il restera un reliquat puisque la subvention est de 150 000 euros et que les projets vont consommer 121 659 euros. Madame EVEN répond que le premier appel à projets a été financé sur ressources propres. A partir de 2017, une convention triennale a été passée avec la Région. Trois axes ont été définis : la réussite des étudiants ; l'insertion professionnelle des étudiants et les relations avec les milieux professionnels ; les relations internationales. Si l'intégralité de l'enveloppe n'a pas été consommée sur un axe, la fongibilité de ces fonds permet de réaffecter la subvention de la Région sur d'autres axes. Les demandes sont particulièrement importantes sur l'axe international. En conséquence, il sera possible de réaffecter le reliquat sur d'autres axes de la contractualisation.

Les projets soutenus et les subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets Innovation pédagogique sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

1.2 Bilan des appels à projets innovation pédagogique antérieurs

Madame MALLET précise que deux projets sont présentés.

Le Projet de différenciation pédagogique en expression écrite et orale (DIPEEO) est présenté par Madame Christine BATUT-HOURQUEBIE, Professeure agrégée à la Faculté des Sciences.

Le projet concernant les capsules est présenté par Madame Christine MENARD, Directrice du SUIO IP.

1.2.1 Projet de différenciation pédagogique en expression écrite et orale (DIPEEO)

Madame BATUT-HOURQUEBIE présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Madame BATUT-HOURQUEBIE précise que le projet a été réalisé en 2016. Elle l'a porté en collaboration avec Madame TRIVISANI-MOREAU, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Le projet est né d'un constat sur l'hétérogénéité du niveau des étudiants en expression écrite. L'objectif est à la fois de combler les lacunes des étudiants en difficulté et d'apporter de nouvelles compétences aux étudiants ayant un bon niveau. Il convient donc de différencier l'aide qui peut leur être apportée.

Les étudiants viennent en cours pendant quatre semaines en LLSH et pendant une semaine en Sciences. Une évaluation diagnostique est ensuite réalisée.

En LLSH, le bilan repose sur un test fait à distance sur Moodle, à partir d'une banque de données réalisée par Madame TRIVISANI MOREAU et Madame Ludivine BARAL.

En Sciences, les étudiants réalisent un travail écrit à partir d'une méthodologie nouvelle. Cela permet aux enseignants d'évaluer rapidement leur capacité à s'adapter à des méthodes nouvelles et leur capacité à rédiger.

L'organisation de cours à distance nécessite un travail conséquent. Madame BATUT-HOURQUEBIE souligne l'importance de l'aide apportée par le Lab'Ua, en la personne de Madame Lucie LEBEAU. Madame Lucie LEBEAU a notamment été force de proposition pour améliorer le dispositif.

En définitive, Madame BATUT-HOURQUEBIE juge les résultats très positifs pour les étudiants et la relation étudiant-enseignant. Une évaluation du dispositif a été réalisée. Les étudiants les plus en difficultés se sont retrouvés plus à l'aise, en raison notamment d'effectifs moins importants dans le groupe classe.

Les enseignants ont également été en mesure d'individualiser leur approche et d'apporter l'aide adéquate.

La majorité des étudiants ayant suivi les cours à distance n'ont pas ressenti de difficultés particulières.

Il est envisagé de pérenniser le projet. Ceci implique nécessairement un accompagnement du Lab'UA.

Madame BATTUT-HOURQUEBIE précise qu'une rémunération spécifique a été mise en place à la Faculté LLSH, notamment pour reconnaître l'important travail que requièrent les cours à distance.

Une difficulté subsiste néanmoins car l'accompagnement est réalisé par des collègues vacataires. Ces collègues ne peuvent pas s'investir de la même manière que des collègues titulaires.

Les deux composantes ont demandé la création de deux demi-postes d'expression écrite et orale, mais ceci n'a pu être accordé. Madame BATUT-HOURQUEBIE regrette de ne pas pouvoir prendre en charge les étudiants de MPCIE (Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Économie). Elle n'a pas souhaité que les vacataires se chargent seuls de ces cours. En conséquence, seuls les étudiants de SVT bénéficient actuellement du dispositif.

Monsieur MERCIER demande comment a été mesurée la progression de l'homogénéité. Il estime qu'il serait pertinent d'encourager l'entraide au sein du groupe. Il pourrait être possible de demander aux meilleurs étudiants d'apporter leur aide aux étudiants les plus en difficulté. Cela évite ainsi de scinder les étudiants au motif d'une différence de niveau.

Madame BATUT-HOUQUEBERIE répond qu'avec des groupes plus restreints, et une approche plus individuelle, elle a mieux accompagné les étudiants. Elle connaît ses étudiants et a été en mesure de constater la réduction de l'hétérogénéité.

Concernant l'aide par les pairs, elle estime délicat de réaliser des groupes de travail à partir d'un groupe de 45 étudiants. Les salles de cours ne sont pas agencées pour permettre ce type de configuration. Tous les étudiants suivent néanmoins certains cours ensemble afin d'éviter une scission totale entre deux niveaux hétérogènes.

Certains étudiants ont par ailleurs un bon niveau mais ne sont pas nécessairement à l'aise à l'oral. Demander à ces étudiants de venir en aide au reste du groupe peut être délicat.

Monsieur MERCIER répond que cela dépend du nombre d'enseignants disponibles pour se prêter à ce type d'exercice, un nombre plus important permettant de réduire le nombre d'étudiants par groupe. Madame MALLET répond que l'évolution des techniques va permettre à certains étudiants de mieux apprendre que face à un enseignant. Même si la multiplication des enseignants était possible, cela ne serait pas nécessairement suffisant pour aider les étudiants les plus en difficulté.

1.2.2 Culture numérique capsules

Madame Christine MENARD, Directrice du SUIO-IP, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les capsules ont été proposées dans le cadre du premier appel à projets.

Madame MENARD précise qu'elle était chargée de mission C2I. Ces capsules ont été mises en place dans le cadre du nouveau projet informatique PIX, qui a remplacé le C2I. Le projet PIX requiert différentes expertises qui ne faisaient pas partie des compétences de tous les enseignants. Les capsules intègrent des éléments culturels de ce nouveau référentiel, qui vont pouvoir être utilisées dans les enseignements.

Trois capsules de culture numérique sont en ligne sur Moodle, disponibles en accès libre.

Madame MENARD précise que la réalisation de ces capsules a nécessité un investissement conséquent. Les dix capsules les plus importantes pourront être réalisées mais pas la vingtaine de capsules prévues à l'origine. Les ingénieurs pédagogiques ont constitué une aide précieuse pour la mise en place de ces capsules.

Madame BLAKE demande si toute la communauté universitaire a accès à ces capsules et si elles permettent de compléter ses connaissances en informatique et en culture numérique. Madame MENARD répond par l'affirmative. Cet exercice peut être réalisé en autonomie. Les enseignants peuvent également les utiliser dans leurs cours, utiliser les badges présentés pour valider un élément et aller plus loin sur d'autres points.

Madame MENARD rappelle que le PIX comporte différents niveaux et différents domaines. L'objectif des enseignants est d'amener les étudiants aux niveaux les plus élevés. Les niveaux 5 et 6 sont attendus à la fin de la Licence et du Master.

Madame MALLET rappelle que ces différents projets ont été réalisés grâce à une subvention de la Région et au travail réalisé par les ingénieurs pédagogiques du lab'UA. Ces ingénieurs sont mis à disposition dans les composantes ou les services pour aider les équipes pédagogiques à travailler sur ces différentes transformations.

1.3 Création du D.U. Management des destinations touristiques.

Monsieur Philippe VIOLIER, Directeur de l'ESTHUA, présente ce point.

Monsieur VIOLIER précise que ce diplôme s'inscrit dans le cadre de la formation continue. La loi NOTRe du 07 août 2015 a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale un nombre important de compétences qui étaient auparavant exercées par les communes, sans pour autant déplacer le personnel compétent au sein de ces EPCI. En parallèle, les institutions touristiques sont reprises en main par les élus. Ce D.U. a pour objectif d'améliorer les connaissances et les compétences des personnels des E.P.C.I en management des destinations touristiques, notamment en lien avec la valorisation du territoire. Cette formation a été présentée à la fédération nationale des offices de tourisme et a été jugée pertinente.

Comme il s'agit de formation continue, une partie des enseignements est réalisée à distance. Ce D.U. permettra d'anticiper le passage au numérique du Master 2 correspondant. Cela sera mis en place progressivement. Ce qui est réalisé au titre de la formation continue servira aussi pour la formation initiale.

Deux modules optionnels sont proposés. Un module pour les personnes qui ont besoin de fondamentaux sur le tourisme, et un module sur les fondamentaux du Management. D'autres modules sont plus stratégiques, en exposant comment les lieux touristiques peuvent s'inscrire dans la durée en s'adaptant aux attentes sociales. Il convient ensuite de définir une stratégie et de l'appuyer sur des outils pertinents. Les collègues du département informatique vont être sollicités pour apprendre à gérer les données utiles. Des collègues de Polytech Angers seront également sollicités dans le champ de la créativité.

La formation est modulaire. Il sera possible de ne pas s'inscrire à tous les modules.

Madame BLAKE note que le document de présentation précise que les modules de 3 à 9 sont obligatoires. Monsieur VIOLIER répond que ces modules sont obligatoires pour obtenir le D.U. Il sera toutefois possible pour les professionnels de ne s'inscrire qu'à un seul module et éventuellement de présenter le D.U. en deux ans.

Suite à une nouvelle question de Madame BLAKE, Monsieur VIOLIER répond qu'un tarif est proposé pour le D.U. dans son intégralité et un autre tarif est également proposé par module. Madame BLAKE note que les deux premiers modules sont optionnels. Monsieur VIOLIER répond que l'évolution dans le tourisme et l'innovation passe par le numérique. La formation va accueillir des apprenants qui ont des compétences dans le numérique mais pas dans le tourisme. Ils ont besoin de réfléchir sur le tourisme pour élaborer leur projet numérique.

Monsieur BIORET note qu'il est indiqué dans les premières pages qu'une dispense d'assiduité est possible mais il est par ailleurs précisé que l'assiduité est obligatoire pour l'évaluation et qu'elle conditionne l'accès aux examens. Monsieur VIOLIER répond qu'il s'agit d'une erreur de rédaction. L'assiduité est en effet obligatoire. Une partie des enseignements sera réalisée à

distance, chacun peut ainsi travailler à son rythme. Les séminaires en présentiel sont indispensables. Monsieur VIOLIER ajoute que si les stagiaires de la formation continue ne sont pas présents, l'Université perdra des financements. Cela remettrait en cause l'équilibre économique de la formation.

La création du D.U. est approuvée, sous réserve de mentionner que les dispenses de cours ne sont pas autorisées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

1.4 Election de 3 représentant.es des étudiants.es au Conseil des sports

Madame MALLET indique que trois sièges sont à pourvoir. Elle rappelle la composition, le rôle et les missions du Conseil des sports du SUAPS, (cf. diaporama de séance en annexe).

Cinq étudiants ont déposé leur candidature :

- Monsieur Kpante Bassa Samuel BABA
- Madame Amel BENMESSAOUD
- Monsieur Mathieu DESGRE
- Monsieur Noah LOURENÇO DE GOUVEIA
- Monsieur Lucas PARISSIER

Les étudiants doivent nécessairement être inscrits au SUAPS pour se porter candidats. Les différentes motivations rédigées ont été portées à la connaissance des membres de la CFVU sur la plateforme en ligne.

Le vote se tient à bulletin secret. L'ensemble des membres de la CFVU sont tous invités à s'exprimer.

Monsieur BIORET demande comment les étudiants ont reçu l'information concernant le dépôt de leur candidature. Monsieur BONNEFOY répond que l'information a été réalisée en ligne et par la newsletter à destination des étudiants. Monsieur FIOR précise que le personnel du SUAPS a également relayé ces informations.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Conseil des Sports du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)		
5 étudiants de l'UA inscrits au SUAPS	Kpante Bassa Samuel BABA	21 voix pour
	Noah LOURENÇO DE GOUVEIA	18 voix pour
	Amel BENMESSAOUD	16 voix pour
	Mathieu DESGRE	16 voix pour
	Lucas PARISSIER	2 voix pour

Monsieur **BABA** et Monsieur **LOURENÇO DE GOUVEIA**, ayant obtenu la majorité des voix, sont élus pour représenter les usagers au Conseil des sports du SUAPS.

Une égalité étant constatée entre Madame BENMESSAOUD et Monsieur DESGRE, un tirage au sort est réalisé en séance par Monsieur LAMBERT. Le tirage au sort désigne **Monsieur DESGRE** en qualité de représentant des usagers au Conseil des Sports.

1.5 Réforme du Bachelor Universitaire de technologie

Monsieur Frédéric BOUSSEAU, Directeur de l'IUT, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il rappelle que l'IUT Angers-Cholet propose 6 D.U.T. à Bac + 2 et 18 licences professionnelles à bac + 3.

Depuis une vingtaine d'années, les IUT ont émis le souhait de proposer une offre de formation principalement orientée vers une sortie à Bac + 3. Fin 2017, la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a indiqué que les universités ne devaient plus proposer de sorties à Bac + 2.

Les directeurs d'IUT ont alors envisagé des sorties d'étudiants avec un Bac + 3.

Il a fallu deux ans pour que le projet aboutisse. Il devait être présenté au CNESER le 15 octobre 2019, mais cela n'a pas pu être réalisé compte-tenu d'une actualité chargée avec la réforme de santé. Cela est reporté au 19 novembre 2019.

Un certain nombre de réunions de travail ont été organisées : assemblée des directeurs de l'IUT, conférences des présidents d'universités, réunion avec le Ministère. Un certain nombre de partenaires sociaux étaient présents pour représenter le monde de l'entreprise.

Il a longtemps été reproché aux IUT d'être une voie détournée pour intégrer une école d'Ingénieur ou école de commerce. L'objectif est d'avoir un maximum d'insertion professionnelle à la sortie de ce diplôme. Les équipes doivent mettre en place des programmes qui correspondent à des métiers pour favoriser cette insertion professionnelle.

Monsieur BOUSSEAU précise qu'il a repris différents éléments qui devraient figurer au mot près dans l'arrêté à paraître. Le B.U.T. apparaîtra dans l'arrêté qui définit les licences professionnelles, avec des articles particuliers.

Les IUT auraient plutôt souhaité une licence universitaire de technologie. La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a répondu que l'université ne pouvait pas proposer trois types de licences. Deux licences sont donc maintenues, la licence professionnelle et la licence générale. Le terme « Bachelor » a fait l'objet d'un certain nombre de débats à l'Université d'Angers. Il a une consonance d'établissement privé, proposant parfois des formations assez chères et pas toujours de bonne qualité.

Un D.U.T. propose 1800 heures sur deux ans pour les spécialités secondaires, et une licence professionnelle, 450 heures. Le B.U.T. proposera 2000 heures.

Les chiffres indiqués pour l'accueil des bacheliers technologiques et la réussite imposée seront mentionnés dans l'arrêté. Monsieur BOUSSEAU précise qu'il est rare que les arrêtés mentionnent des quotas. L'Université d'Angers accueille actuellement 40% de bacheliers technologiques, la moyenne nationale en 2018 s'élevant à 30% pour tous les IUT avec des disparités très importantes.

Les quotas sont désormais imposés pour l'accueil des bacheliers technologiques. Si l'IUT accueille des bacs professionnels, ceux-ci seront comptabilisés avec les baccalauréats généraux.

La formation devrait être ouverte sur Parcoursup en janvier 2021, impliquant que l'ensemble du dispositif soit prêt en novembre 2020. Tous les programmes sont à construire ou reconstruire. L'objectif est bien de raisonner sur trois ans pour envisager une insertion professionnelle et non pas de se contenter de rajouter une année aux D.U.T. existants.

L'IUT Angers-Cholet propose 18 licences professionnelles qui accueillent environ 350 étudiants, 80% ont des BTS. La question du devenir du BTS et des licences professionnelles peut être posée avec ce nouveau projet de bachelor universitaire technologique. Seules quelques licences professionnelles vont continuer à exister à côté du B.U.T., d'autres seront des parcours du B.U.T. La réflexion n'est pas encore aboutie.

Monsieur MERCIER demande comment évolue le nombre d'heures de stage par rapport à ce qui était proposé dans les DUT et les licences professionnelles. Monsieur BOUSSAUD répond que le nombre d'heures de stage sera équivalent. Le nombre d'heures augmente de façon assez significative pour le projet tutoré. Actuellement 75h par semestre sont proposés pour le DUT, soit 300 h sur deux ans, et en licence professionnelle il s'agit de 150 h. Cela représente donc un total de 450 h sur trois ans. Le B.U.T proposera 600 heures.

Monsieur LAMBERT demande en quoi consiste le projet tutoré. Monsieur BOUSSEAU répond que ce sont différents projets confiés à des étudiants en autonomie, avec la présence d'un enseignant qui les suit. Monsieur RULENCE précise qu'il s'agit de la pratique encadrée en mode groupe.

Monsieur LAMBERT demande combien d'étudiants continuent leurs études après un IUT. Monsieur BOUSSAUD répond que le taux s'élève à 90 ou 95% à la sortie du DUT. Concernant le secteur secondaire, 1/3 se rendent en école d'ingénieurs, 1/3 s'orientent vers des Master et 1/3 vers les licences professionnelles.

Monsieur LAMBERT demande si une concurrence sera instaurée entre le B.U.T. et les licences générales. Monsieur BOUSSEAU répond que le Bachelor a le grade de licence mais n'est pas une licence. Le Bachelor ne donnera pas un accès de droit au Master.

Monsieur BOUSSEAU précise que les écoles privées remplissent des dossiers pour obtenir également le grade de licence pour leur Bachelor.

Monsieur LAMBERT demande s'il sera possible de monter une troisième année en alternance dans le cadre du B.U.T. Monsieur BOUSSEAU répond par l'affirmative, il pourrait même être proposé de faire les trois années en alternance.

Madame MENARD demande si un plan est prévu pour la communication auprès des lycées et des lycéens. Monsieur BOUSSEAU répond qu'un plan n'est pas encore défini mais cela sera en effet une préoccupation de premier ordre. L'IUT attend de savoir quel sera l'avenir des licences professionnelles proposées.

Madame MALLET demande si des passerelles BTS-3^{ème} année seront possibles. Monsieur BOUSSEAU répond par l'affirmative. L'objectif des diplômes est d'offrir la possibilité d'entrées et de sorties à chaque niveau. Il faudra également observer les réactions des écoles d'ingénieurs. Si elles continuent à recruter les étudiants au niveau Bac + 2, il restera de la place en troisième année. Un recrutement parallèle pourra alors être envisagé.

Monsieur RULENCE précise qu'un étudiant de BTS qui intégrera la 3^{ème} année du bachelor devra passer par un processus de sélection.

Suite à une question de Madame MALLET, Monsieur BOUSSEAU répond que les licences professionnelles des autres facultés continueront d'exister. Une licence professionnelle en trois ans dans une autre composante pourra conduire à la délivrance d'un DEUST si l'étudiant souhaite s'arrêter au bout de deux ans. Un étudiant pourra également se voir délivrer un DUT s'il ne poursuit pas en troisième année de Bachelor.

Monsieur BIORET demande si le B.U.T. sera désormais exigé pour intégrer une école d'ingénieur ou une licence professionnelle. Monsieur BOUSSEAU répond que les écoles d'ingénieurs proposent des concours réservés aux BAC + 2 et des concours réservés aux Bac + 3. Le B.U.T. va peut-être généraliser les concours d'entrée à Bac + 3.

Compte tenu des quotas annoncés précédemment, Monsieur MERCIER en déduit que les titulaires d'un bac professionnel vont connaître plus de difficultés pour intégrer ces formations. Monsieur BOUSSEAU répond que très peu de candidats titulaires d'un bac professionnel intègrent les IUT. Ce sont les titulaires d'un baccalauréat général qui vont connaître plus de difficultés pour intégrer l'IUT.

Monsieur RULENCE craint une hétérogénéité de niveau accentuée entre les bacheliers technologiques et les bacheliers généraux pour intégrer l'IUT. Le risque est d'être moins sélectifs avec les bacheliers technologiques et plus sélectifs avec les bacheliers généraux. Madame MALLET estime qu'il serait plus cohérent de favoriser les bacheliers généraux qui n'ont pas un excellent niveau car ils peineront davantage à réussir en licence généraliste.

Monsieur BOUSSEAU précise que l'objectif politique est que les titulaires d'un bac professionnel s'inscrivent en BTS, les titulaires d'un Bac technologique à l'IUT et les titulaires d'un bac général dans les licences classiques.

Monsieur MERCIER en déduit qu'il faudra savoir dès le collège s'il convient de s'orienter vers un baccalauréat technologique compte tenu des quotas présentés. Monsieur BOUSSEAU répond que des projets existent déjà pour faire découvrir aux lycéens et collégiens ce qu'est la technologie. Il reconnaît la difficulté d'une orientation de qualité si tôt.

Monsieur BIORET demande quelle est la principale raison justifiant cette réforme. Monsieur BOUSSEAU répond que les IUT ne remplissent pas les missions qui avaient été définies lors de leur création. L'objectif était de faire des techniciens supérieurs pour qu'ils s'insèrent dans la vie active. En réalité une majorité des étudiants ont poursuivi leurs études. De nombreuses entreprises manquent de cadres moyens à Bac + 2 ou Bac + 3 dans le domaine technique. Au fil des années, rajouter une troisième année est apparu nécessaire pour remplir cet objectif d'insertion professionnelle.

1.6 Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international

La convention est conclue entre l'ESTHUA et la Hochschule Harz, Université des Sciences Appliquées en Allemagne, pour les étudiants de licence mention sciences sociales, parcours

tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel de l'Université d'Angers et le diplôme de Bachelor of Arts, International Tourism studies de la Hochschule Harz.

Les étudiants de l'UA partent en Allemagne en S3 et S4. Tous les étudiants suivent les S5 et S6 à Angers.

Monsieur BIORET demande à partir de quel moment la convention sera effective. Il a compris que des étudiants étaient déjà partis avant que la convention ne soit soumise aux membres de la CFVU. Madame MALLET répond que la convention entrera en vigueur à partir de la signature des différentes parties.

(post conseil : il s'agit d'un renouvellement de convention présentée en CFVU, la convention actuelle est opérationnelle pour l'année universitaire en cours, ce qui explique pourquoi des étudiants sont déjà partis).

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour, deux membres porteurs de deux procurations ayant quitté la séance.

1.7 CVEC : projets soumis au financement du CROUS : information

Madame MALLET présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle précise que les financements CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) sont collectés par le CROUS. Les financements sont divisés en deux, avec 15% du montant versé au CROUS, le reste étant destiné aux différents établissements. Cela représente un montant de 59 euros par étudiant.

La commission vie établissement de l'Université d'Angers a proposé les projets remontés auprès du CROUS. Les projets déposés devaient répondre à un certain cadre, autour de la culture, la santé, le bien-être, l'accueil des étudiants.

Les projets CVEC de l'Université d'Angers ont été transmis le 4 octobre 2019 au CROUS. Ces projets sont ensuite étudiés dans une commission dans laquelle siègent des représentants des établissements publics et privés ainsi que des représentants des étudiants. Le conseil d'administration du CROUS est chargé d'approuver les projets.

Madame EVEN précise que les projets transmis par les services communs et les composantes ont été soumis au groupe vie étudiante de la CVET. Un avis favorable a été émis sur l'ensemble des projets. Le délai a été fort contraint, nécessitant une consultation accélérée. Dix-huit projets correspondant à des dépenses de fonctionnement et deux projets à des dépenses d'investissement ont été présentés.

Monsieur LAMBERT regrette le délai un peu contraint, mais précise que tous ces projets ne peuvent qu'apporter une plus-value aux étudiants.

Monsieur MERCIER demande s'il aurait pu être possible de demander au CROUS de financer de nouveaux logements étudiants. Madame EVEN répond qu'il s'agit de budgets différents, ceci ne faisait pas partie des orientations du CROUS pour cet appel à projets. Le contrat de plan Etat Région est en cours d'élaboration pour la prochaine période.

Monsieur MERCIER demande quelle est l'enveloppe totale dont dispose le CROUS et à combien s'élève le total des montants des projets déposés par l'Université d'Angers. Madame MALLET répond que l'enveloppe est de 1 069 000 euros et les universités ont transmis des demandes équivalentes à 1 200 000 euros. Madame EVEN indique que l'Université d'Angers fait partie des

établissements qui a transmis le plus de projets. Madame MALLET précise que les décisions du CROUS seront connues pour la CFVU du 16 décembre 2019.

2. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.

La Vice-présidente formation et vie étudiante
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

3. ANNEXE : diaporama de la séance du 17 octobre 2019

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

17 octobre 2019

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Enseignement et conventions
4. Questions diverses

1. Informations

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2019 – VOTE

3. Enseignement et conventions

3.1 Appel à projets Innovation pédagogique - **vote**

3.2 Bilan des appels à projets Innovation Pédagogique antérieurs - **information**

3.3 Création du D.U. Management des destinations touristiques - **vote**

3.4 Election de 3 représentant.es des étudiants.es au Conseil des sports

3.5 Réforme du D.U.T. - **Information**

3.6 Conventions - **vote**

3.7 CVEC : projets soumis au financement du CROUS - **information**

3.1 Appel à projets innovation pédagogique

Les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets innovation pédagogique ont été étudiés par le Bureau de la CFVU le 7 octobre 2019.

Objectifs des AAPIP

- Favoriser l'émergence d'expériences pédagogiques innovantes
- Accompagner et aider les équipes pédagogiques à transformer leurs pratiques
- Transformer 25% des enseignements d'ici 2020

Rappel sur les AAPIP précédents

- Premier AAPIP en 2015 sur 2 ans :
EXAVIR
LANSAD
DIPEEO
Capsules numériques
- Deuxième AAPIP 2017 annuel :
Base de mathématiques en L1SEG
Serious Game
Génétique en L3 Biologie
Remise à niveau en autonomie ISTIA
Mathématiques à distance L2 MPCIE
- Troisième AAPIP 2018 annuel :
BienvenUA
Capsules SUIO-IP
Chronosciences

Projets du quatrième AAPIP

- **Anatomie 3 D - 3 D et réalité virtuelle en anatomie** : développement d'une plateforme tutorielle open-source – Années 2-3 Médecine et Master Santé - Florian Bernard – 22108 €
- **IP2C - Innovations Pédagogiques CoConstruites** – Disciplines transversales, nouvelles et Autonomie numérique - L1 Droit et SEG – DEG Michelle Favreau, Macha Pautrel, Boris Gourlais – 41147 €

Projets du quatrième AAPIP

- **EDAM – Enseigner différemment pour apprendre mieux** - Master 1 Tourisme - ESTHUA - Laurence Moisy – 43440 €
- **PASS'DUT-IAB - Passerelle Sélective** entre L1 SVT et DUT Génie Biologique option Industries Alimentaires et Biologiques - Certificat MANT (Mise A Niveau Technique) - IUT-Sciences –
- Anthony Guyot, Benjamin Barré – 14964 €

Pour vote

3.2 Bilan des appels à projets innovation pédagogique

Présentation du projet Différenciation Pédagogique en Expression Ecrite et Orale (DiPEEO) par Mme Christine BATUT-HOURQUEBIE

Pour information

Les objectifs

- **Constat** : hétérogénéité du niveau en expression écrite

- **Objectifs** :

- différencier l'aide à apporter aux étudiants
- permettre aux plus fragiles de combler leurs lacunes
- permettre aux plus solides d'acquérir de nouvelles compétences
 - linguistiques
 - rédactionnelles
 - méthodologiques
 - techniques

⇒ Compétences essentielles à la réussite universitaire et à l'insertion professionnelle

La méthodologie

Un parcours hybride

- LLSH

Semestre 1



SEMESTRE 2

Non disponible à moins que : Vous ne soyez pas membre de **Lettres - Histoire** (caché sinon)



cliquez sur les TD en autonomie pour accéder directement au contenu

- Sciences (Semestre 1)



Quelques points travaillés en LLSH

- Lexique:
 - antonymes,
 - synonymes
- Verbe:
 - indicatif présent des trois groupes,
 - futur ou conditionnel,
 - imparfait ou passé simple
- Phrase:
 - voix active et voix passive,
 - concordance des temps et des modes dans la subordonnée,
 - discours direct et discours indirect
 - Interrogation directe et interrogation indirecte
- Texte:
 - liens logiques

Quelques points travaillés en Sciences

- Cours d'Histoire des sciences
- Résumés
- Synthèses de documents
- Lecture d'articles scientifiques

Les effectifs concernés en LLSH

Étudiants retenus pour le parcours partiellement à distance / ayant passé le test de positionnement :

Filières LLSH	2017-2018 :	2018-2019 :
Allemand, Anglais, Biv. AA AE	84 / 210	53 / 190
Espagnol	11 / 37	10 / 36
Géographie	12 / 46	11 / 54
Histoire	68 / 185	40 / 163
Lettres et Lettres-Histoire	13 / 63	22 / 86
Psychologie	106 / 358	84 / 346
TOTAL	294 / 899 étudiants 32,7%	220 / 875 étudiants 25%



Les effectifs concernés en Sciences

Etudiants en parcours hybrides:

	2017-2018	2018-2019
SVT	61 / 300	110 / 350
MPCIE	30 / 150	40 / 270
TOTAL	91 / 450	150 / 620
%	20 %	24.2 %

2017 : Dispositif mis en œuvre pour les SVT et une partie des MPCIE

2018 : Généralisation du dispositif à l'ensemble des étudiants de MPCIE

Le soutien du Lab'UA, Lucie Lebeau

- nombre élevé des étudiants concernés et diversité de leurs filières d'inscription
- le test de positionnement : récupération des adresses des étudiants primo-entrants en L1 pour leur inscription au test ; suivi du bon déroulement, récolte des résultats
- mise en route des séances de travail et réponses aux chat et forum sur les aspects techniques
- rappels hebdomadaires récurrents aux étudiants
- gestion des imprévus
- aide sur le forum technique, nombreux cas particuliers, oublis et méconnaissances des outils de la bureautique pour certains étudiants
- récupération globale des résultats semestriels
- suggestions sur des pistes de résolution et d'amélioration dans le cadre de Moodle



Evolution du dispositif entre 2017 et 2020

- Améliorations effectuées en 2018-19 :

- ergonomie Moodle (LLSH, Sciences)
- rédaction de vademecum pour les étudiants et pour les enseignants (LLSH)
- simplification des séquences (LLSH, Sciences)
- ajout de ressources pour les exercices et compléments apportés aux leçons (LLSH)
- amélioration de certaines consignes et ajouts de certaines formes dans les réponses aux exercices (LLSH)

- Améliorations pour 2019-20 :

- amélioration de certaines consignes avec ajouts d'exemples et ajout de certaines formes dans les réponses aux exercices (LLSH, Sciences)
- poursuite de la réorganisation des jours de remise au cours de la semaine (LLSH, Sciences)
- raviver la motivation pendant le parcours par l'attribution de badges selon les thématiques abordées et la chronologie (LLSH)



└ Intérêt pour les étudiants :

- des propositions mieux adaptées au niveau de chacun
- moindre inhibition des étudiants en difficulté
- une façon d'inciter les étudiants plus à l'aise à ne pas se contenter du minimum par une charge de travail régulière
- un apprentissage encadré de l'autonomie pour les étudiants en semi-distanciel
- des ressources éventuellement utilisables pour tous (présentiel et semi-distanciel)
- retours en cours appréciés car nécessaires
 - Pour travailler l'oral
 - Pour travailler certaines compétences rédactionnelles

└ Intérêt pour la relation étudiants-enseignant :

- amélioration de l'encadrement des étudiants plus en difficulté avec un enseignement en présentiel en groupes un peu moins nombreux et moins hétérogènes.
- plus grande disponibilité de l'enseignant.
- mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes rendues possibles par la réduction d'effectif au sein des groupes (quiz yourself...)

└ Remerciement pour le financement qui a rendu possible la mise en place de DiPEEO

La pérennité du projet

└ Une certaine dépendance technique

- accompagnement par le Lab'UA

└ Penser le projet au-delà de sa mise en place dans le temps :

- LLSH, début de reconnaissance du travail spécifique que nécessite un enseignement à distance
- une équipe enseignante constituée en partie de personnels vacataires pour qui l'acculturation à la distance et à ses outils représente une somme de travail plus importante que l'enseignement en présentiel

⇒ besoin de personnels titulaires pour assurer la pérennité du projet

3.2 Bilan des appels à projets innovation pédagogique

Présentation du projet « Culture numérique capsules » par Madame Christine MENARD, Directrice du SUIO-IP.

Pour information

Origine du projet

- Changement de la certification numérique : du C2i à Pix
 - Éléments culturels dans le nouveau référentiel qui dépassent l'approche par les outils utilisée en TD
 - Un référentiel plus riche que le précédant qui nécessite un accompagnement sur les thématiques nouvelles
 - Offrir une première réponse en autonomie à tous les étudiants et personnels

Objectifs du projet

- Proposer 20 capsules
 - de 3 heures maximum
 - Un principe d'auto-évaluation
 - Une attribution de badge à l'issue de ces 3h de formation en autonomie
 - Dès le début du projet : description des scénarios pédagogiques

Les réalisations

- 10 capsules développées
 - 3 en ligne (les communs, identité numérique et e-réputation, numérique soutenable)
 - 4 à valider (cybercriminalité, document numérique, internet : fonctionnement et gestion, décrypter les informations sur les réseaux sociaux)
 - 3 à finaliser (recherche d'information; matériel et paramétrage des systèmes ; économie collaborative)

Difficultés rencontrées

- Vocation : soutenir la mise en place de Pix.
 - Projet a pris du retard au niveau national (prévu pour sept 18 en généralisation et opérationnel pour la généralisation sept 19)
 - Implication des membres / auteurs dans le test et la mise en place en mode pionnier de Pix, au détriment de la création des capsules
- Temps nécessaire à la conception – rédaction des capsules sous-dimensionné dans l'évaluation initiale
- Modalité de validation (double validation par des membres de la cellule Pix autre que les auteurs) => frein à la mise en ligne des travaux finalisés

Usages réalisés / prévus

- Usages actuels

- Importation complète ou partiel dans des cours moodle (y compris pour des éléments en attente de validation)
- Usages en présentiel dans plusieurs composantes (IUT, LLSH, Sciences)

- Usages envisagés

- Complément au présentiel
- Mise à disposition en autonomie d'ici la fin 19 pour les capsules en attente.

3.3 Création du D.U. Management des destinations touristiques

Ce D.U. a pour objectif d'améliorer les connaissances et les compétences des personnels des E.P.C.I en management des destinations touristiques, notamment en lien avec la valorisation du territoire

Cette création a été adoptée par le conseil de l'ESTHUA le 27 Septembre 2019, à l'unanimité avec 23 voix pour

Présenté par M. Philippe VIOLIER, Directeur de l'ESTHUA

Pour vote

3.4 Election de 3 représentant.es des étudiants.es au Conseil des sports

Le conseil des sports élabore des propositions en ce qui concerne la politique de l'Université ou des établissements partenaires dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le conseil des sports arrête les différentes mesures proposées pour la répartition et l'organisation des tâches liées :

- A l'enseignement des activités du SUAPS,
- Aux évènements portés par le SUAPS et au calendrier général de ses activités ,
- A la communication liée à ses activités,
- Au rapport d'activité du service,
- A l'utilisation des installations sportives mises à disposition et au planning de ces utilisations.

Il propose la politique générale de tarification du service.

Il est consulté sur les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'université.

Il adopte le budget du service et les statuts ainsi que le règlement intérieur du service.

Il peut être consulté par les instances de l'Université sur toute question relative au service ou à la politique sportive.

Sur proposition du/de la directeur.rice, le conseil des sports du SUAPS arrête :

- le calendrier des manifestations sportives universitaires pour lesquelles le service apporte son concours,
- les différents emplois du temps et les plannings d'utilisation des installations.

3.4 Election de 3 représentant.es des étudiants.es au Conseil des sports

Le conseil des sports est présidé par le/la président.e de l'Université et comprend :

- **4 étudiants.es inscrits.es au SUAPS UA** élus.es par la CFVU ;
- 2 représentant.es des enseignant.es d'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) en poste au SUAPS UA désigné.e.s par le/la directeur.rice du SUAPS UA ;
- 2 enseignants.es chercheurs.es, enseignant.es, chercheurs.es inscrits.es au SUAPS UA élus.es par la CFVU ;
- 1 personnel BIATSS en poste au SUAPS UA désigné par le/la directeur.rice du SUAPS UA ;
- 1 personnel BIATSS élu.e par la CFVU parmi le personnel inscrit au SUAPS UA;
- 3 personnalités extérieures qualifiées désignées en raison de leurs compétences

Le/La directeur.rice du service assiste avec voix consultative aux séances du conseil.

La durée du mandat des membres du conseil est de 4 ans, sauf pour le collège des étudiants.es dont la durée du mandat est de 2 ans.

3.4 Election de 3 représentant.es des étudiants.es au Conseil des sports

5 CANDIDATURES ONT ÉTÉ REÇUES :

Candidats :

- Kpante Bassa Samuel BABA
- Amel BENMESSAOUD
- Mathieu DESGRÉ
- Noah LOURENÇO DE GOUVEIA
- Lucas PARISSIER

3.5 Le Bachelor Universitaire de Technologie

Présentation par M. Frédéric BOUSSEAU, Directeur adjoint de l'IUT.

Discours du 11 juillet 2019

Frédérique VIDAL

- « Je souhaite que les licences professionnelles que vous délivrez aujourd'hui prennent véritablement une coloration technologique et vous permettent de construire des parcours de formation sur 3 années, sans nouvelle sélection à l'entrée de cette licence pour les titulaires de DUT »

Le Bachelor Universitaire de Technologie

- Ces nouvelles « licences professionnelles de technologie » constitueront un parcours de formation en 180 ECTS, qui n'empêchera pas ceux qui le souhaitent de demander la délivrance d'un diplôme intermédiaire nommé « DUT »

Le Bachelor Universitaire de Technologie

- Dispositions communes LP180/B.U.T.
- Objectifs : insertion professionnelle, flexibilité, reconnaissance de certifications adossées aux Bdc, passerelles pour accueillir étudiants issus d'autres parcours [dont BTS et LG]
- contrat apprentissage ou Cpro possibles sur 3 ans
- équipes pédagogiques mixtes, 25% des enseignements par des professionnels
- 1/3 des ECTS sur mises en situation pro [dont Ptut et Stage]
- 50% minimum d'insertion pro

Le Bachelor Universitaire de Technologie

- Les licences professionnelles organisées en 180 ECTS opérées dans les IUT prennent le nom d'usage de « Bachelor Universitaire de Technologie » et obéissent à des dispositions particulières décrites dans le titre « Dispositions particulières applicables aux Licences professionnelles organisées en 180 ECTS opérées par les IUT » ainsi qu'à l'ensemble des dispositions applicables aux Licences professionnelles régies par l'arrêté de licence professionnelle.
- Le nom d'usage « Bachelor Universitaire de Technologie » est exclusif aux IUT.
- Les « Bachelors Universitaires de Technologie » sont définis par des spécialités (les 24 spécialités de DUT) qui tiennent lieu de mention.
- Les Bachelors Universitaires de Technologie s'appuient sur des programmes nationaux (2/3 cadrage national, 1/3 adaptation locale).
- Formation sélective (capacités d'accueil), jurys d'admission et d'attribution présidés par le directeur d'IUT

Le Bachelor Universitaire de Technologie

- Les volumes horaires sont respectivement de 2000h pour les spécialités secondaires et de 1800h pour les spécialités tertiaires hors PT (600h) et Stages (22 à 26 semaines)
- Inscription sur Parcoursup en « Bachelor Universitaire de Technologie » à la place du DUT.
- Délivrance au niveau intermédiaire, dans la spécialité du Bachelor Universitaire de Technologie concerné, du DUT, correspondant à l'obtention des 120 premiers crédits ECTS acquis.
- Les programmes doivent permettre l'accueil d'au moins 50% de bacheliers technologiques en première année d'IUT et la réussite de tous les étudiants et d'au moins 70% de bacheliers technologiques.

Le Bachelor Universitaire de Technologie Calendrier

- Définition du cadre – AG ADIUT (décembre)
- Travaux des Assemblées de chef de département (2020)
- Objectif : ouverture 2021 pour la première année

Pour information

3.6 CONVENTIONS

UFR ESTHUA, Tourisme et culture :

- Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international

Université d'Angers – Hochschule Harz à Wernigerode

Pour vote

3.7 – Demande de financement CVEC du CROUS

Réglementation

- Art. L841-5 Code de l'éducation = instauration de la CVEC.
- Destinée à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».
- Art. D841-5 = une partie du produit de la CVEC est attribuée aux CROUS en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans les établissements de leur ressort.
- Art. D841-10 = la fraction du produit de la CVEC attribuée aux CROUS doit servir à financer des actions « propres à améliorer les conditions de la vie étudiante conformément aux finalités mentionnées au premier alinéa du I de l'article L. 841-5

3.7 – Demande de financement CVEC du CROUS

Crous Nantes

- **10 septembre 2019** ⇒ Lancement de l'appel à projet des actions éligibles à la CVEC, financées sur la quote-part CVEC du Crous
- **4 octobre 2019** ⇒ Date limite de retour des formulaires complétés d'appel à projet
- **12 novembre 2019** ⇒ Commission CVEC Crous chargée d'étudier et de valider les projets retenus, financés sur la quote-part CVEC du Crous
- **9 décembre 2019** ⇒ Conseil d'administration du Crous, chargé d'approuver les projets (programmation et financement)

3.7 – Demande de financement CVEC du CROUS

Porteurs de projets	Intitulé	Budget	Part UA	Part CROUS	Thèmes
Fonctionnement					
Sciences	Immersion d'étudiants Festival Premier Plans	1 630	815	815	Art et culture
Sciences	Formation des étudiants de LP et de M2 au premiers secours	18 000	3 600	14 400	Prévention
Sciences	Organisation d'un repair café et ateliers DIY pour les étudiants	2 088	1 044	1 044	Accueil développement durable
Esthua	Accueil étudiants internationaux hors Europe	18 560	9 250	9 310	Accueil
Polytech	Cours collectif de théâtre 44 heures (Action 2019)	2 640		2 640	Art et culture
DCI/IUT	Jardins participatifs	3 384	384	3 000	Art et culture
SUAPS	Pack sportif	6 819, 58	1 000	5 819,58	Pratique sportive
IUT	Cours de sophrologie	7 625	3 812,50	3 812,50	Pratique sportive
DEG/IAE	Formation au PSC1	880		880	Prévention
LLSH/SCD	Aménagement forum Lettres BU	21 789	3 089	18 700	Accueil
LLSH	Festival des langues	4 000	2 000	2 000	Art et culture
Santé	Pratique du Yoga	2 450	1 250	1 200	Pratique sportive

**Projets UA
CVEC CROUS**

3.7 – Demande de financement CVEC du CROUS

Santé	Pratique du chant	2 450	1 250	1 200	Art et culture
Santé	Pratique de la sophrologie	2 450	1 250	1 200	Pratique sportive
DCI	Nuits des étudiants aux beaux arts « quel cinéma »	7 000 Dont 4 000 autres partenaires *	1 000	2 000	Art et culture
DCI	Siestes musicales	7 080	3 540	3 540	Art et culture
DCI	BOOSTER pour musiciens étudiants débutants	6 700	3 700	3 000	Art et culture
Commission Egalité	Conférence sur les fake news	900	400	500	Accueil
Totaux ¹		116 445,58	37 384,5	75 061,08	
Investissement					
Université-SCD	Améliorer l'accueil des étudiants hall bâtiment BU	860 000	600 000	260 000	Accueil
Université-SUAPS	Parcours sportif santé sur le Campus de Belle Beille	315 980	151 512	164 468	Prévention Pratique sportive

Projets UA CVEC CROUS

¹ : différence de 4 000 entre budget total et sommes UA/CROUS (autres partenaires, cf ligne DCI *)

Pour information

4. QUESTIONS DIVERSES

PROCHAINES DATES DE LA C.F.V.U.

- **Mardi 12 novembre 2019 à 14h30**
- **Lundi 16 décembre 2019 à 14h30**



AGILITATEURS
UNIVERSITÉ
angers